

ARRETE
portant délégation de fonctions et de signature à Mme Véronique
FOURNAISE,
5^{ème} Adjointe au maire

Nous, Sylvie ROEHLLY, Maire de la Commune de Weyersheim

VU les articles L. 2122-17, L. 2122-18 et L. 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant création de 6 postes d'adjoints,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Mme Véronique FOURNAISE en tant que 5^{ème} Adjointe au Maire.

ARRETE

Article 1 :

a) Sous la surveillance et la responsabilité du maire, Madame Véronique FOURNAISE, 5^{ème} Adjointe au Maire de la Commune de Weyersheim, est déléguée pour exercer, les délégations de fonctions suivantes :

- Cadre de vie
- Fêtes et cérémonies
- Gestion du cimetière

Cette délégation porte sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées. Elle n'entraîne une délégation de signature de tous les documents relatifs à ces matières qu'en cas d'empêchement du maire.

b) Une délégation de signature est également consentie à Mme Véronique FOURNAISE pour la signature des bons de commande ainsi que tout document y afférent en cas d'empêchement simultané du Maire, et des 4 premiers adjoints : Mme Clarisse REGNIER, M. Dominique BLANCK, Mme Michelle WEEBER et M. Didier WINTER-KNECHT, pour tout montant inférieur à 1 500 euros H.T.

Article 2 : Modalités d'application.

Tous documents signés par Mme Véronique FOURNAISE dans les domaines de délégations de signatures accordés porteront la mention :

« Pour le maire empêché, l'adjointe déléguée, Véronique FOURNAISE »

Article 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à :

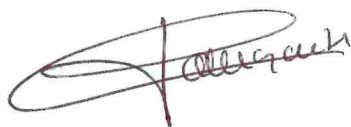
- Monsieur le Sous-Préfet, chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Président du Tribunal de proximité de Haguenau,

- Au Comptable du SGC de Haguenau,

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, et publié sur le site internet de la commune de Weyersheim.

Accusé de réception en préfecture
067-216705293-20260320-AR07-2026-perm-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

SPECIMEN DE SIGNATURE



Fait à Weyersheim, le 20 mars 2026,

Le Maire
Sylvie ROEHLLY

